Image not found or type unknown

?? L'impact du Digital Service Act sur les TPE et PME

Actualité législative publié le **31/12/2022**, vu **955 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Le Digital Service Act (DSA), qui devrait entrer en application au plus tard le 1er janvier 2024, vise à limiter la diffusion de contenus illicites et la vente de produits dangereux en ligne.

Téléchargez le guide Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023 ?

Toutes les entreprises proposant des « services intermédiaires » aux utilisateurs européens sont concernées : les fournisseurs d'accès à internet, les messageries, les places de marché, les réseaux sociaux, les plateformes de voyages et d'hébergement…

Pour rendre les plateformes responsables des contenus et des produits qu'elles proposent en ligne, le DSA impose une série d'obligations, proportionnées à la nature de leurs services, à leur poids et aux risques et dommages sociétaux qu'elles peuvent causer.

Les grandes plateformes sont initialement visées par le DSA, mais il va y avoir des répercussions sur les petites entreprises qui sont leurs clients avec un besoin accru de transparence et de fiabilité des informations.

Les conditions générales d'utilisation et de services des sites internet pourraient ainsi évoluer afin de préciser la provenance des produits et assurer la bonne information du consommateur.

Autre changement : en cas de retrait d'un contenu ou d'une offre, les entreprises clientes des marketplaces bénéficieront désormais d'informations claires et compréhensibles sur les raisons du retrait et devront être informées des recours disponibles pour contester la décision. La contestation devra pouvoir être faite pendant six mois à compter de la notification.

Contraignante pour les grands acteurs, cette régulation pourrait faire grimper le prix des commissions pour les vendeurs. Les marketplaces devront mettre en place de nouveaux éléments sur leurs interfaces ainsi que de nouvelles procédures. Il est probable qu'une partie de ces coûts soient répercutés sur les vendeurs tiers de ces places de marché.

Le DSA oblige également les marketplaces à donner l'accès à un système interne de traitement des réclamations. Les petites entreprises sont exemptées de cette obligation.

Les grandes plateformes, qui réunissent plus de 45 millions d'utilisateurs actifs mensuels dans l'Union européenne, vont quant à elles être soumises à des exigences beaucoup plus strictes.

Elles seront ainsi tenues d'interdire la publicité ciblée à destination des mineurs et de proposer un système de recommandation de contenus qui ne soit pas fondé sur le profilage et le comportement des consommateurs.

Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023

- Mentions obligatoires
- Rédaction des CGV
- Impacts du RGPD
- Fiscalité

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Source : business.lesechos.fr

Pour plus d'infos : Quelles sont les obligations d'un site de ecommerce ?

Voir aussi notre guide : Créer et gérer un site de e-commerce

Articles sur le même sujet :

- Créer et gérer un site de e-commerce
- Réussir la création de sa SARL
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?
- E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le ecommerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

- Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?
- La rédaction des conditions générales de vente (CGV)
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?

Créer et gérer un site de e-commerce 2022-2023

- Mentions obligatoires
- Rédaction des CGV
- Impacts du RGPD
- Fiscalité

Télécharger mon guide ?

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés